



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**

**DECISION n° 2022-535**

**I-I.15 Délibérations, décisions**

**OBJET : Elaboration d'un plan de gestion des Prés salés Est et Ouest**

Marché 22M29

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Vu** la délibération du 12 avril 2022 relative à la constitution d'un groupement de commande entre la Ville et le Conservatoire du littoral pour la réalisation d'un plan de gestion des Prés salés,

**Considérant** la nécessité de passer un marché pour l'élaboration d'un plan de gestion des prés salés Est et Ouest en groupement de commandes avec le Conservatoire du Littoral.

**Considérant** qu'il a été procédé à une consultation par procédure adaptée conformément aux dispositions des article L.2123-1 du Code de la Commande publique, avec publicité en date du 17/08/2022 sur la plateforme E-marchespublics.

**Considérant** que les critères de sélection établis lors de la consultation étaient :

- La valeur technique à 60%
- Le prix des prestations à 40 %

**Considérant** qu'après analyse des deux offres reçues, et conformément aux critères prédéfinis, la société **RIVIERE ENVIRONNEMENT** – 9 allée James Watt Le Space n°3 – 33700 MERIGNAC a remis la meilleure offre pour ce marché.

**DECIDE**

**ARTICLE I**

De retenir l'offre de la société **RIVIERE ENVIRONNEMENT**, et de signer le marché avec cette société pour un montant de **44 945.00 € HT** pour la partie forfaitaire, et un montant maximum de 12 000.00€ HT pour la partie à bons de commande.

**ARTICLE II**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Responsable du SGC de BELIN-BELIET sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221021-DEc2022\_535-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 25/10/2022

Le Maire de la Teste d Buch Patrick DAVET



Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 21/10/2022

**Patrick DAVET**



Maire de LA TESTE DE BUCH